

ARRETE N° 2016- 298 du 12/07/2016

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La présidente de l'université Paris Diderot,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université et ceux du service commun de la formation professionnelle et continue,

Vu la proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

ARRETE :

Article 1 :

Il est donné délégation de signature à Madame Stéphanie HANTZ-LAUBIE, directrice du service de formation professionnelle et continue (S.F.P.C.) à l'effet de signer les conventions suivantes relatives à la formation continue :

- conventions et contrats de formation continue ;
- conventions relatives à la validation des acquis de l'expérience ;
- demandes de prise en charge OPCA, FONGECIF, Pôle emploi ;
- attestations assiduité Pôle emploi.

Article 2 :

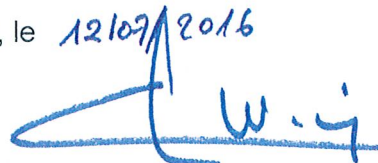
La délégataire devra rendre compte régulièrement de l'utilisation de la présente délégation.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié par tout moyen approprié et notamment sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr>.

Fait à Paris, le 12/07/2016



Christine CLERICI

12 JUL 2016

Affiché le :

Transmis au recteur le : 12 JUL. 2016